

3800 rendez-vous de vaccination PFIZER disponibles au Cube

3800 rendez-vous de vaccination PFIZER sont encore disponibles au centre de vaccination du CUBE pour la fin de semaine.

Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans ou éligibles à la vaccination peuvent prendre un rendez-vous directement sur Doctolib ou auprès de la plateforme téléphonique (03 25 49 75 84) ouverte du lundi au samedi de 9h et 17h.

Depuis le 29 avril, les personnels prioritaires de 55 ans d'une part, et les membres des bureaux de vote dans la perspective des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochains d'autre part, sont également éligibles à la vaccination PFIZER.

Selon les instructions nationales, toutes les personnes âgées de 18 à 54 ans avec comorbidités peuvent se faire vacciner en centre de vaccination depuis le 1er mai.

Avec cet élargissement de la cible vaccinale et les nouvelles allocations PFIZER, le CUBE sera ouvert dès ce mercredi de 8h et 18h et ce jeudi de 10h à 20h. Ces nouvelles journées de vaccination viennent compléter les ouvertures habituelles du vendredi au dimanche de 8h à 18h.

Avec près de 9000 injections réalisées le week-end dernier au Centre de Vaccination du CUBE, M. Stéphane ROUVE (Préfet de l'Aube), François BAROIN (Maire de Troyes et Président de Troyes Champagne Métropole) et Mme Sandrine PIROUE (Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé) tiennent à saluer la mobilisation des professionnels de santé, des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux.

Liste des catégories

de personnels prioritaires de 55 ans :

o Enseignants

**o Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;
accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)**

**o Professionnels de la petite enfance - dont les assistants maternels ;
professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et professionnels de
la protection de l'enfance**

o Forces de l'ordre

o Conducteurs de bus

- o Conducteurs et livreurs sur courte distance**
- o Conducteurs routiers, chauffeurs de taxi et de VTC**
- o Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)**
- o Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets**
- o Agents de gardiennage et de sécurité**
- o Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries**
- o Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande**
- o Professionnels des pompes funèbres**
- o Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**
- o Centres d'hébergement d'urgence (CHU)**
- o Hôtels sociaux**
- o Centres d'hébergement spécialisés (CHS) pour malades COVID-19**
- o Maisons relais et pensions de famille**
- o Centres d'accueil de jour**
- o Équipes mobiles ou maraudes de rue**
- o Foyers de travailleurs migrants (FTM)**
- o Résidences sociales (ex-FTM, autres que FJT)**
- o Foyers de jeunes travailleurs (FJT)**

Ces personnels prioritaires devront présenter sur place un justificatif : carte

professionnelle, déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire.

Aussi, les membres des bureaux de vote devront présenter une attestation délivrée par les communes.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr